

Commission parlementaire du 22 août 2014 : Gestion du risque accru d'une pénurie d'électricité

Responsabilités du Ministre de l'Intérieur

Initiatives de planification d'urgence relatives au risque d'une pénurie d'électricité en faveur des autorités locales.

Introduction

Considérant qu'une pénurie d'électricité peut entraîner l'activation du plan de délestage et peut donc perturber l'approvisionnement en électricité, une pénurie d'électricité génère des risques quant au bon fonctionnement de la vie socio-économique du pays et quant au maintien de l'ordre public, de la sécurité civile et de la santé publique. La préparation des mesures nécessaires en matière d'ordre public et de sécurité civile ainsi que la coordination de l'approche interdépartementale et intersectorielle relève de la compétence du Ministre de l'Intérieur.

Une des missions essentielles du Centre de crise du SPF Intérieur consiste à anticiper les risques potentiels et de préparer les mesures de planification d'urgence ad hoc. En collaboration avec ses partenaires tant au niveau local, régional que fédéral, le Centre de crise travaille depuis un certain temps sur ce risque et la préparation de sa gestion

Il faut tout d'abord faire la distinction entre :

1. Plan d'urgence national panne d'électricité de grande ampleur qui a été approuvé le 18 septembre 2012 par le Ministre de l'Intérieur de l'époque Joëlle Milquet. Le plan d'urgence a été présenté le 17 mai 2013 au Conseil des ministres et transmis ensuite par écrit aux différents ministres fédéraux concernés, aux ministres-présidents des trois régions et aux services publics fédéraux concernés ainsi qu'aux gouverneurs.
2. La gestion du risque accru d'une pénurie d'électricité

1. Plan d'urgence national panne d'électricité de grande ampleur

En vue de la rédaction d'un plan d'urgence national, le Centre de Crise national étudie depuis 2008 la problématique d'une panne d'électricité de grande ampleur. Le scénario qui a été pris comme point de départ concerne une panne d'électricité qui touche l'ensemble du territoire belge et dure au moins 24h.

Dans le cadre de ces travaux, le Centre de Crise a :

- a. Réalisé une analyse de l'impact d'une panne d'électricité de grande ampleur sur le fonctionnement des secteurs suivants :
 - Approvisionnement en énergie ;
 - Secteur financier ;

- Système carcéral ;
 - Industrie ;
 - Soins de santé ;
 - Agriculture ;
 - Mobilité ;
 - Télécommunication ;
 - Eau potable et eau d'égout.
- b. Conclu des accords de notification et d'alerte avec Elia
- c. Étudié l'impact d'une panne d'électricité, et ses effets domino, sur le fonctionnement des services d'intervention et conclu des accords avec eux sur les missions et responsabilités de chacun lors de la gestion fédérale d'une telle situation d'urgence.

Les gouverneurs ont été systématiquement informés de l'avancée des travaux via la présence du Centre de Crise à la conférence des gouverneurs et via la plateforme de concertation du Centre de Crise national et des services planification d'urgence des gouverneurs organisée tous les quatre mois.

Les travaux ont abouti à un plan d'urgence national qui a été approuvé le 18 septembre 2012 par le Ministre de l'Intérieur de l'époque Joëlle Milquet. Le plan d'urgence a été présenté le 17 mai 2013 au Conseil des ministres et transmis ensuite par écrit aux différents ministres fédéraux concernés, aux ministres-présidents des trois régions et aux services publics fédéraux concernés ainsi qu'aux gouverneurs.

2. Gestion du risque accru d'une pénurie d'électricité

Fin septembre 2012, le Centre de Crise a été informé par Elia que suite à l'arrêt de Doel 3 et Tihange 2, il y avait un risque accru de pénurie d'électricité pour l'hiver 2012-2013.

Sur base de ses responsabilités dans le cadre de cette problématique, le Centre de Crise a entrepris en 2012-2013 plusieurs initiatives relatives à la gestion d'une pénurie d'électricité et plus spécifiquement à la garantie de la sécurité individuelle et collective en cas d'activation du plan de délestage.

- a. L'accent était mis sur la sensibilisation des autorités locales
- Le 3 octobre 2012 et le 7 octobre 2012, le Centre de Crise a donné lors de la conférence des gouverneurs plus d'explication sur le risque, son évolution et les initiatives de planification d'urgence nécessaires dans ce domaine.
 - Le 20 novembre 2012, le Centre de Crise a adressé un courrier aux gouverneurs pour leur demander de revoir l'information relative au risque existant, de préciser les responsabilités de chacun en la matière et d'entreprendre les démarches nécessaires au niveau de la planification d'urgence. Il a été demandé aux gouverneurs de transmettre cette information aux bourgmestres de leur province.
 - Suite à la publication du rapport Outlook 2012 de ENTSO-E, le réseau européen des gestionnaires de transmission, le Centre de Crise a organisé le 13 décembre 2012 pour ses partenaires, y compris les services de planification d'urgence des gouverneurs, une session d'information pour les tenir au courant des informations figurant dans ce rapport.
- b. Des outils ont été élaborés en faveur de la planification d'urgence locale

- En faveur des partenaires fédéraux et des services planification d'urgence des gouverneurs, le Centre de Crise a mis en place un site internet sécurisé pour le partage de l'information relative à la planification d'urgence par rapport à l'activation du plan de délestage ;
 - En faveur des autorités locales, de nombreuses fiches et documents d'information ont été élaborés et mis à disposition sur le site internet, comme une checklist planification d'urgence et gestion de crise lors d'une panne d'électricité, des fiches pour préparer une communication de crise, un aperçu de l'impact socio-économique prévu lors d'une panne d'électricité, des informations contextuelles relatives au fonctionnement du secteur de l'électricité et des risques,...) ;
 - Afin de mieux orienter la planification d'urgence, le Centre de crise a établi une collaboration avec Synergrid, la fédération des gestionnaires de réseau d'électricité et de gaz en Belgique pour cartographier l'impact géographique du plan de délestage d'électricité tel qu'établi par Elia sur base de l'Arrêté ministériel du 3 juin 2005. Cette carte établie sur base des données fournies par les gestionnaires de réseau de distribution a été mise à disposition des autorités locales en mai 2013 sur un site internet sécurisé.
- c. Un groupe de travail a été créé entre le Centre de Crise et les services planification d'urgence des gouverneurs qui s'est réuni trois fois entre janvier et mars 2013 pour éclaircir certains points relatifs à la planification d'urgence et conclure des accords collectifs.
- d. Une stratégie de communication des risques et de crise axée sur une situation d'éventuelle pénurie de l'approvisionnement en électricité a été élaborée et mise à disposition des autorités locales ;

Des initiatives similaires ont été prises avec et par rapport aux autres partenaires, notamment les services de secours, les SPF et les régions.

Après la période à risque de l'hiver 2012-2013 et la relance des deux centrales nucléaires en mai 2013, le Centre de Crise a continué à investir dans le développement de la planification d'urgence relative à ce risque.

- Le Centre de Crise a organisé le 7 juin 2013, en collaboration avec les services planification d'urgence des gouverneurs, Elia et le SPF Economie, une session d'évaluation pour identifier les points forts et faibles en matière de planification d'urgence tout au long de l'hiver 2012-2013 ;
- En 2013, le Centre de Crise a rédigé en faveur des autorités locales, un guide de planification d'urgence panne d'électricité. Ce guide a été diffusé en décembre 2013 parmi les gouverneurs qui assurèrent par la suite sa transmission aux bourgmestres ;
- En 2013-2014, le Centre de Crise a donné lors de quatre différentes journées d'information en faveur de la planification d'urgence locale, un exposé sur la planification d'urgence dans le cadre d'une perturbation de l'approvisionnement en électricité.
- Afin d'affiner l'information relative à l'impact géographique du plan de délestage de Elia et d'éliminer un certain nombre d'imprécisions, le centre de crise a, en collaboration avec Synergrid, démarré un nouveau projet pour la réalisation d'une nouvelle carte du plan de délestage de Elia. Pour établir cette carte, Synergrid a fourni la localisation des cabines basse et moyenne tension des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité en Belgique et l'information sur leur implication dans le plan de délestage du réseau de transport d'électricité à haute tension.
- Le 11 juillet 2014, le Centre de Crise a organisé avec les services d'intervention, la SA Astrid et les différents acteurs du secteur d'électricité un exercice sur le plan d'urgence national panne d'électricité de grande ampleur.

3. Gestion du risque accru d'une pénurie d'électricité hiver 2014-2015

Le 2 juin 2014, le Centre de Crise a été informé des premiers résultats d'une analyse réalisée par Elia sur l'impact du renouvellement de l'arrêt des centrales nucléaires de Doel 3 et Tihange 2 sur la garantie de l'approvisionnement.

1. Le 3 juin 2014, le Centre de Crise a informé les services planification d'urgence des gouverneurs de cette information via sa plateforme de concertation qui a lieu tous les quatre mois.
2. Le 2 juillet, le Centre de Crise a fait le point sur la situation du dossier et de la planification d'urgence lors de la conférence des gouverneurs.
3. Un nouveau groupe de travail a vu le jour entre le Centre de Crise et les services planification d'urgence des gouverneurs afin de coordonner et harmoniser les différentes initiatives de planification d'urgence. Celui-ci s'est réuni jusqu'à présent deux fois. Une troisième réunion est prévue le 27/08.
4. Le 3 septembre, le Ministre de l'Intérieur participera personnellement à la conférence des gouverneurs et y soumettra un plan d'action pour la planification d'urgence axé sur la gestion de l'impact d'une activation du plan de délestage.